L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 AVRIL 1894. 67me Année.

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles, R. P. RANDALL, 54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Dennet,
Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 20 AVRIL 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Les Chemins de fer Electriques Urbains.

L'Américain a la rage des déplacements. Non seulement il lui faut, une partie de l'année, sortir de la ville qu'il habite pour aller passer deux, trois et quatre mois au loin, où il ne trouve jamais autant de confort que chez lui, où il en trouve souvent beaucoup moins; mais chaque jour, matin et soir, il éprouve le besoin de faire un petit voyage, de sa résidence à son bureau et de son bureau à sa résidence. Il se croirait déshonoré s'il travaillait dans la maison qu'il habite; plus même il s'en éloigne pour aller à ses affaires, mieux il s'en trouve et plus son amour-propre est satisfait. De là, la distance énorme que l'on constate dans presque tous les centres populeux et industriels de l'Union entre les quartiers d'affaires et ceux des résidences particulières.

Ce besoin de se constituer en quelque sorte une maison de campagne dans la cité que l'on habite, se manifeste sous un climat semi tropical comme le nôtre beaucoup plus que dans les régions froides ou tempérées; on y ressent plus le besoin d'air et d'espace que partout ailleurs. C'est ce qui explique l'étendue immense de la Nouvelle-Orléans, qui, ne comptant guère que deux cent cinquante mille âmes, en pourrait loger largement et confortablement plus de deux millions.

Dans une pareille cité, on conçoit le besoin de moyens rapides de locomotion, de nombreuses lignes de chemins de fer électriques, par exemple. Or, c'est justement ce qui y a manqué jusqu'ici, et c'est à ce défaut que l'on veut remédier en ce moment.

Il s'est formé récemment, une compagnie dite "New Orleans Traction Co.," en vue de doter notre ville de plusieurs lignes électriques. A celle qui existe déjà de la rue Baronne à Carrollton, vont s'en ajouter quatre autres, dont deux desserviront la partie centrale et la partie inférieure de la ville. Mais pour transformer les lignes ordinaires dont le service est fait par des chevaux et des mulets, en lignes mues par l'électricité, il faut un matériel immense, matériel roulant et autre, car tout est à changer dans nos chemins de fer urbains. Ces choses-là coûtent énormément; il ne s'agit pas seulement de quelques centaines de mille dollars; c'est par millions qu'il faut compter.

Ces millions, on a fini par les recueillir. La "Traction Company" peut disposer de $4,000,000 pour faire honorablement face à la situation. Sans perdre de temps, elle a commandé tout le matériel voulu; il est en route pour la Nouvelle-Orléans. Nous allons assister, dans trois ou quatre mois, à une bienfaisante révolution dans nos voies de transport et de communication.

L'entreprise réussira-t-elle? Oui, sans doute; nous en avons la plus ferme confiance. Il règne, ce moment, à la Nouvelle-Orléans, un vent d'amélioration et de progrès du plus heureux augure. En même temps que l'on travaille à améliorer les voies de communication pour la population, n'inaugure-t-on pas les travaux qui doivent drainer et assainir la ville? Que toutes ces choses s'entreprennent un peu trop tard, cela est possible et nous en convenons volontiers; mais ne vaut-il pas mieux tard que jamais, et notre premier devoir n'est-il pas de nous en réjouir, de nous en féliciter?

Chargé d'impuretés, votre sang a besoin de l'énergie purifiante et vivifiante de la Salsepareille d'Ayer.

La fin d'une rébellion.

C'est bien la fin, et une fin ignominieuse, d'une révolution qui, tentée on ne sait trop pourquoi, sombre dans la honte et le ridicule. Ils étaient à la tête de l'insurrection, deux amiraux qui ne s'entendaient même pas et se délaissaient mutuellement au moment du danger, de peur que l'un ne pût un peu lui d'importance que l'autre. La première désertion est l'œuvre de Da Gama; mais elle semblait motivée par l'odieux abandon de Mello.

Ce dernier vient à son tour, et à bout de ressources, de se réfugier, avec les débris de sa flotte, sur le territoire de la République Argentine. La preuve que c'est bien la fin de la fin, c'est que le Président Peixoto vient de déclarer une amnistie générale en faveur des officiers inférieurs, des soldats, des marins, des troupes révolutionnaires. Les deux grands coupables ayant échappé au châtiment qu'ils méritent, qu'avait à faire Peixoto, sinon pardonner à des hommes qui n'étaient que de simples instruments entre les mains d'officiers supérieurs qui les commandaient et, peut-être même, exerçaient sur eux une terrible pression? Cette amnistie générale a produit un excellent effet dans le pays et contribuera considérablement à la pacifier. La paix rétablie dans le Brésil, le Président n'a plus qu'à remettre la direction de la république aux mains de son successeur légal, élu récemment par le suffrage universel.

La leçon est cruelle pour les traîneurs de sabre dont le despotisme et les coupables ambitions désolent les innocentes contrées de l'Amérique du Sud qui ne demandent qu'à vivre tranquilles, et à faire tant bien que mal leurs petites affaires. Il est désolant de l'avouer; mais il est telle ou telle république d'origine espagnole qui, spécialement en état d'abolition insurrectionnelle, depuis bien des années, en serait encore à ignorer ce que s'est qu'une révolution, si elle avait eu se débarrasser d'une demi douzaine d'intrigants qui la troublent sans cesse.

Les Rhumatismes et les Catarrhes, causés par un sang pauvre et corrompu, sont guéris par la Salsepareille d'Ayer.

Nos bons domestiques.

—Je vous préviens, mademoiselle, que si vous entrez à mon service, il faudra, même quand vous sortirez, porter un bonnet.

LA BONNE, *suffoquée.*—Jamais de la vie, par exemple. Si madame craint d'être prise pour sa femme de chambre, que madame en prenne une moins distinguée que moi.

A L'ÉTRANGER.

UN MARIAGE DANS LA FAMILLE DES COBOURG.

Tous les princes, toutes les princesses de race allemande et anglo-saxonne ne forment, en réalité, qu'une seule famille; ils se marient entr'eux. C'est leur droit et nous ne le leur contestons pas. De là, tout naturellement, l'étonnante réunion d'empereurs, de rois, de reines, d'impératrices, de ducs et duchesses, de princes et princesses qui remplissaient hier encore la ville de Cobourg, à la grande joie des habitants qui ne peuvent que profiter de cette affluence de personnages titrés et des fêtes qui se donnent en leur honneur. Mais pourquoi se tant préoccuper des anarchistes, à pareille occasion?

Pourquoi tout cet étalage de mesures policières pour prévenir leurs attentats et dont nous parlent à satiété les dépêches d'Europe? Les anarchistes aiment, plus ou moins, les foules. Cela est vrai, mais là où ils savent qu'ils ne sont pas attendus, là où ils espèrent, à tort ou à raison, pouvoir échapper aux justes conséquences de leurs attentats. S'ils ont la main prompte, ils ont le pied plus léger encore. Ils n'en prendront volontiers à un groupe d'innocents, sans défense et sans défiance, à des juges, à des commissaires de police qui ne songent guère à s'entourer de gardes du corps, jamais à un prince toujours protégé par un bataillon de généraux, de colonels, par une légion de soldats. Ils ont toutes les qualités du héros, excepté celles qui constituent l'héroïsme, à savoir, le courage franc, loyal, qui sait affronter le danger sans faiblir. La seule vertu que nous leur reconnaissons, c'est la pose, la fortanterie après coup, quand ils se voient pris et qu'il n'y a plus moyen pour eux d'échapper au châtiment—l'intrépidité des lâches, la vantardise des idiots qui se tirent d'affaire avec de ridicules rodomontades.

Nous croyons donc que l'on eut pu, à Cobourg, se passer de ces luxe de précautions à notre avis inutile. Il eut suffi d'un peu de police et de quelques brigades de gendarmerie pour maintenir l'ordre au milieu de la foule attirée par ce brillant spectacle. On fait trop d'honneur aux anarchistes. On leur élève un piédestal; c'est là précisément ce qu'ils désirent. Qu'on leur mette la camisole de force ou qu'on les abandonne à la vindicte publique, à la justice sommaire, et ils disparaîtront bien vite.

HOMMAGE A VERDI.

On sait que Verdi vient de remporter un véritable triomphe à Paris, avec son opéra désormais célèbre de "Falstaff" Cet hommage rendu à un grand Italien par le public dilettante français a vivement impressionné l'opinion. On y a vu, chez les Parisiens, la détermination bien arrêtée de ne pas mêler la politique à l'art. Verdi est un Italien et il a bien le droit de l'être et, en plus, d'être fier du pays qui lui a donné le jour. Mais on ne l'a jamais vu se mêler aux intrigues de la politique de son gouvernement; on ne l'a jamais entendu injurier les Français à qui il devait presque toute sa renommée. Pourquoi rendrait-on le grand et loyal artiste qui est en lui victime du politicien qui n'existe pas?

Cette ovation faite à Verdi contraste singulièrement avec le triste accueil fait naguère à Wagner et à ses œuvres. C'est qu'ici l'artiste disparaissait derrière l'Allemand qui croyait grandir ses succès dans son pays en se faisant l'insulteur de la France.

La preuve que dans le charivari qui lui était donné alors, l'artiste n'entrait pour rien ou n'entrait que pour peu de chose, c'est que, la leçon une fois bien appliquée à l'Allemand intransigeant, ses œuvres ont pu être applaudies dans les mêmes salles où elles avaient été bafouées d'abord, autant qu'elles le méritaient, mais bien peut-être qu'elles ne le méritaient. Vive l'art qui nous procure les plus nobles distractions et nous console des tristesses de l'existence; mais laissons la première place au patriotisme, le plus sublime sentiment qui puisse remuer un cœur d'homme, celui qui enfante toutes les grandes actions et engendre tous les héroïsmes.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Séance publique annuelle.

C'est après-demain, dimanche, qu'a lieu la grande séance publique annuelle, à la fois artistique et littéraire, que donne l'Athénée Louisianais, après les fêtes de Pâques. On sait qu'il a établi depuis longtemps un concours littéraire annuel, pour lequel il fait appel à toutes les bonnes volontés, aux dames aussi bien qu'aux messieurs, qui veulent bien prendre part à ce tournoi de l'intelligence. Souvent il indique d'avance le sujet; parfois aussi il en laisse le choix aux concurrents. Presque toujours les épreuves sont suivies de succès et le public qui affine à ces intéressantes matinées peut entendre la lecture de productions qui ne manquent pas de valeur. Parfois aussi, mais rarement, bien rarement, les manuscrits laissent à désirer sous le rapport du fond où sous le rapport de la forme, et le public en est quitte pour entendre une dissertation judicieuse ou fine sur un sujet intéressant; il n'a généralement pas à y perdre, mais il lui manque le plaisir d'entendre prononcer le nom d'un lauréat qu'il eut applaudi de grand cœur. Mais toujours, et pela sans exception, il peut assister à un joli Concert, où se font entendre des voix fraîches, bien conduites et d'excellents instrumentistes.

Cette fois, le public aura autre chose à applaudir que des artistes et des amateurs, car le concours a été heureux, paraît-il. Un des manuscrits présentés a été jugé digne d'être couronné, de recevoir la médaille d'or. Il sera lu par M. Eugène Ronen. Le rapport du comité d'examen a été confié à M. Gaston Dousan.

La séance se terminera par la présentation de la médaille.

Voici, du reste, le programme de cette alléchante fête:

Allocution par le président de l'Athénée, Prof. A. Fortier.

Valse de concert, piano, Mlle V. Degeorge.

Rapport du comité, M. Gaston Dousan.

Stella Confidente, chant, Mlle A. Fouqui, avec accompagnement de violoncelle par M. Grisat.

Lecture du manuscrit, M. B. Rouen.

Quatuor des Puritains, piano, Mlle M. Romain.

Présentation de la médaille.

Le comité de réception se compose de MM. le Prof. H. L. Ducrocq, Dr Chalaron, de Lavergne N. Roux, Joubert Junior, A. Romain, L. Quintero, Dr Mermillod, Dr P. Cassagne, Dr W. Formento, Em. Barnett.

La séance s'ouvrira à 1 heure.

LA TAPISSÉRIE.

Un bon ouvrier tapissier ne peut guère produire par an plus d'un mètre carré de travail. Aussi la manufacture de Beauvais a-t-elle déjà mis sur métier les tapisseries qu'elle prépare pour l'Exposition de 1900.

Les travaux en cours d'exécution comprennent quatre grands panneaux de Zubœr, représentant les quatre saisons. Ce sont des vues du jardin du Luxembourg, prises aux différentes époques de l'année.

On exécute également tout un ameublement de salon du peintre Mangonot; un écran de cheminée peint par Gérôme et enguirlandé de fleurs par Cesbron; enfin, des meubles variés, style Louis XVI, dus à Chabal, le doyen des peintres de la manufacture.

GUISEPPE VERDI A PARIS.

POUR LES REPRESENTATIONS DE FALSTAFF.

L'annonce de l'arrivée de l'auteur de *Falstaff* à Paris a déchaîné des ouragans de curiosité. A côté de ceux qui n'y veulent voir que le phénomène ordinaire qui accompagne tous les événements parisiens de quelque importance, il y a ceux qui, sachant que les modes ne durent jamais en France, prétendent en augurer un commencement de réaction contre l'enthousiasme wagnérien. Je ne sais pas; mais, toujours est-il que, depuis trois jours, l'antichambre de M. Carvalho ne désemplit pas; que M. Boito, le distingué librettiste de *Falstaff*; M. Ricordi, le savant et avisé éditeur de Verdi; le baryton Maurel sont assiégés par l'active armée de nos confrères, comme s'il s'agissait de Wagner lui même revenant pour conduire *Parsifal*.

Hier après-midi, j'ai passé deux heures, pour l'amour de l'art, dans les coulisses et les coulisses de l'Opéra-Comique et dans le cabinet de M. Carvalho..... "Verdi est là, Verdi est là...." Cela se sentait au rapide fracas des portes et des doubles portes, aux pas pressés des allées et venues, au frémissement des tentures, à l'attitude rigoureuse des huissiers se dressant devant tout importun qui n'avait pas le mot d'ordre: cela se sentait même à l'œil inquisiteur et menaçant des artistes, qui, devant la porte du foyer par où Verdi était entré, semblaient dire aux arrivants: "On ne passe pas!" Eux non plus ne passaient pas d'ailleurs. Hier Verdi faisait répéter les femmes, et il avait exigé que les autres artistes s'en allassent; il avait dit à M. Carvalho: "J'espère que ces messieurs vont nous laisser....."

Le maître italien est, en effet, inflexible à cet égard; à Milan, lors des répétitions de *Falstaff*, il s'était mis en colère et avait menacé de fuir si on introduisait des étrangers dans la salle; quand il fait répéter, il ne veut personne autour de lui que ceux qui répètent,—chaque groupe à son tour. Je l'ai vu, pourtant, un instant, au milieu de ses *Joyeuses Commères de Windsor*. Assis de biais dans un large fauteuil, les jambes croisées, le menton appuyé dans sa main droite, il regarde et écoute Mlles Landouzy, Delna, Grandjean, Chevalier, ses commères. Comme il tourne le dos à la fenêtre, ses yeux fixes, profondément enfoncés sous l'orbite, donnent à sa tête grise, noyée d'ombre, un aspect sévère, dur, presque farouche. Parfois il interrompt le chant, rectifie, rectifie encore, encore, encore: "Non, pas comme ça!" ne se lasse pas de faire recommencer dix fois, quinze fois, vingt fois! jusqu'à la perfection complète du motif.

Assis à côté de l'accompagnateur, il explique et analyse une nuance, marque les accents, en tapotant sur le piano. Puis il chante lui-même la phrase telle qu'il veut qu'elle soit chantée: il prend la place du pianiste, rectifie les mouvements métronomiques indiqués trop vaguement sur la partition. De temps en temps, il s'écrie: "Je vous en prie, mesdames, je vous en prie! ne tournez pas le sentiment! De la gaieté! De la gaieté! *Falstaff*, ce n'est que cela.... Là, c'est bien, c'est bien, comme ça, comme ça."

Pendant ce temps les choeurs répètent sur la scène: c'est la mascarade de la forêt de Windsor. M. Ricordi, l'éditeur de Milan, conduit le ballet avec entrain; c'est lui qui indique à Mlle Bernay comment le ballet était réglé à Milan; comme il n'y a que douze danseuses, on y a ajouté quelques figurantes qui se multiplient pour donner l'illusion d'un corps de ballet considérable; et on entend: "Allons, en avant les six demoiselles chargées d'être la foule!"

Cinq heures sonnent. Les répétitions sont finies; les artistes sortent, et Verdi, accompagné de MM. Carvalho, Boito, Ricordi et Danbé, prend un instant le chemin du cabinet directorial. Le maître a la mine superbe d'un homme de cinquante ans qui se porterait admirablement; et il a quatre-vingt deux ans! Droit, vigoureux, la figure rose encadrée d'une barbe blanche, sans plus de rides que sur la tête d'une femme de trente-cinq ans, il donne l'illusion d'une jeunesse miraculeuse. Ce n'est plus l'expression de tout à l'heure, rigide, intraitable et sombre; c'est l'expression avenante, presque ingénue d'un doux patriarche austère.

LA RÉFORMÉ DE L'ORTHOGRAPHE

Ne faut-il pas une foi d'apôtre pour oser, quand les premiers rayons du soleil printanier convient les gens de loisir aux douceurs du plein air, convoquer dans l'amphithéâtre provisoire de la vieille Sorbonne le public à l'audition d'une conférence sur la réforme de l'orthographe? M. Auguste Renard, professeur de rhétorique au lycée d'Alger, qui eut cette audace, a réussi à repousser partiellement pour une heure les gradins académiques et il a su égayer son auditoire avec le récit des chinoiseries auxquelles conduit la casuistique de l'orthographe.

Sait on qu'en 1889 un casse cou de dictée faillit avoir une influence sur le recrutement de l'armée!

C'était aux examens du volontariat. Les candidats avaient à écrire dans une phrase "il *payerait* ou il *peirait* de sa personne".

A la correction, les examinateurs se partagèrent sur l'orthodoxie de cet *y*. Les militaires tenaient pour l'*y* et les civils pour l'*i*. Suivant la décision à intervenir, plusieurs milliers d'impétrants entraient pour cinq ans à la caserne. L'accord n'intervenant pas, il fallut suspendre les examens et référer au ministre de la guerre. Par bonheur pour les jeunes éphèbes voués à l'*i*, ce ministre était un civil, et, de plus, un académicien, il déclara que, si les uns avaient raison, les autres n'avaient pas tort, et qu'on pouvait admettre indistinctement les partisans de l'*i* et les sectateurs de l'*y*.

Quelles sont les objections les plus habituelles faites à la réforme?

La tradition? Elle se retourne contre ceux qui l'invoquent, puisque l'orthographe française n'a été, depuis cinq cents ans, qu'une suite perpétuelle de transformations successives, schéminant graduellement les mots vers leur écriture phonétique.

L'étymologie? Son observation est si capricieuse qu'on écrit *fantôme* et *phénomène* bien que ces deux mots aient un *phi* en grec; *vicier* et *initier*, quoique les racines latines aient toutes deux un *i*.

D'ailleurs les consultations des docteurs étymologistes sont souvent sujettes à caution. Ménage prouvait que haricot vient du latin *fava*. Ce mot latin *avait dû* avoir un premier fréquentatif *faverius* dont on avait *sans doute* fait *fararioulus*. Si de ce dernier mot vous retranchez la tête et la queue, *fav* et *lus* il vous reste bien *arico*. C. Q. F. D.

Les craintes de perturbation morale ou industrielle sont des arguments d'une vajeur moindre encore. M. Renard propose donc de reprendre la marche en avant, c'est-à-dire le perfectionnement de l'orthographe par sa mise en harmonie avec la prononciation.

Suivant lui, le temps d'arrêt marqué au dix-neuvième siècle est imputable à Napoléon Ier et à M. de Fontanes qui appliqua à l'enseignement la manie de réglementation à outrance de son maître. On érigea alors en principes des anomalies, des inconséquences qui n'étaient que la forme passagère d'une science en voie de transformation.

Il est temps de ressouder la chaîne interrompue.

Toutefois M. Renard ne se dissimule pas qu'on devra procéder avec beaucoup de prudence, car il y a aussi une révolution de mœurs à obtenir; il faut détruire la superstition de l'orthographe. "Si votre mère, dit-il, vous écrivait une lettre avec le style de Mme de Sévigné, mais avec l'orthographe de la grande épistolière, vous n'oseriez pas la montrer à vos amis." Cela est profondément vrai.

Toutes ces questions valent la peine qu'on y réfléchisse, puisqu'il est incontestable, comme écrit M. Havet, dans la préface du petit livre où M. Renard a développé ses idées, qu'à des milliers de nos concitoyens les subtilités de l'orthographe ont fermé l'entrée du royaume de l'esprit.

GUY TOMEL.

Pourquoi ne se renseigne-t-on pas auprès de ses amis au sujet des cures qu'opère le Wilkinson Sulphatic Iron Tonic! N'en parlez pas à votre médecin, il se contentera de vous répondre que c'est bon, mais que ce n'est pas une eau naturelle parce que la terre ne peut fournir un tonique aussi prodigieux, comme le prétend le professeur Mots.

ATTENTION

A temps à tout dérangement de l'Estomac, du Foie ou des Intestins peut empêcher de sérieuses complications. Indigestion, constipation, migraine, nausée, attaque de bile et vertige indiquent un dérangement dans certaines fonctions pour lequel les Pilules d'Ayer sont le meilleur remède. Purement végétales, recouvertes d'une couche de sucre, faciles à prendre et prompres à agir, c'est la médecine de famille par excellence—l'apéritif le plus populaire, le plus sûr et le plus utile en pharmacie. Mme. M. A. BROCKWELL, Harris, Tenn., dit:

"Les Pilules Cathartiques d'Ayer m'ont guéri de migraines et mon mari de névralgies. Nous pensons qu'il n'y a pas de Meilleure Médecine, et nous avons conseillé à beaucoup d'en faire usage."

"Il y a eu trente-cinq ans ce printemps, j'étais épuisé par un travail pénible et une suite de rhumes, qui m'avaient rendu si faible que c'était un effort pour moi de marcher. Je consultai les médecins, mais je continuais de baisser sensiblement jusqu'à ce que j'eusse perdu tout espoir de jamais me rétablir. Étant un jour dans un magasin où l'on vendait des médecines, le propriétaire remarqua mon air faible et maladif, et, après quelques questions relatives à ma santé, me recommanda d'essayer les Pilules d'Ayer. J'avais peu de confiance dans celles-ci ni dans toute autre médecine, mais je me décidai enfin de suivre son conseil et j'essayai une boîte. Avant d'avoir pris toutes les pilules, j'étais beaucoup mieux et deux boîtes me guérirent. J'ai maintenant 80 ans; mais je crois que sans les Pilules d'Ayer, je serais dans la tombe depuis longtemps. J'en achète 6 boîtes tous les ans, et je ne voudrais pas plus m'en passer que je voudrais me passer de pain."—H. H. INGRAHAM, Rockland, Me.

Pilules d'Ayer

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

Chaque dose est efficace.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Nouvelle Orléans, 18 avril 1894.

Une assemblée des membres de l'ancien Bataillon d'Artillerie d'Orléans et des membres de l'Association du Tombeau aura lieu DIMANCHE, 22 courant, à 11 heures du matin, au No 38 Passage de la Bourse, au premier, pour prendre en considération le renouvellement de la charte qui expire le mois prochain et procéder à l'élection des officiers.

Par ordre du Président,

A. SOUZA, Secrétaire. J. C. THÉARD. 20 avril—3t

OFFICIEL.

Proclamation du resultat de l'élection tenue le 16 avril 1894.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS.

QU'IL SOIT SU que je, soussigné, fonctionnaire préposé à la promulgation des résultats des élections pour la paroisse d'Orléans, me suis rendu à la Maison du Cour de la dite paroisse dans le but de compiler les votes reçus par les commissaires d'élection aux divers polls dans les 2me, 3me, 4me, 8me, 9me et 15me wards, dans la dite paroisse, pour une élection qui a eu lieu le 16me jour d'Avril 1894, dans le but suivant, à savoir:

I. Pour Représentant à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

1. Dans le Troisième Ward de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Afin de voter pour un Représentant du Troisième District Représentatif, composé du Troisième Ward de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour remplir la vacance qui y est survenue par la nomination de Wm. H. Burke ex-Représentant du dit District, à un emploi Fédéral.

2. Dans le Quatrième Ward de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Afin de voter pour un Représentant du Quatrième District Représentatif, composé du Quatrième Ward de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour remplir la vacance qui y est survenue par la nomination de E. P. Prudhomme, ex Représentant du dit District, à un emploi Fédéral.

II. Pour Sénateurs à l'Assemblée de l'Etat de la Louisiane.

1. Dans les Huitième et Neuvième Wards de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Afin de voter pour un Sénateur du Premier District Sénatorial, composé du Huitième et Neuvième Wards de la Ville de la Nouvelle-Orléans et des Paroisses de St Bernard et Plaquemines) pour remplir la vacance qui y est survenue par la nomination de J. W. Guillotte, ex-sénateur du dit district.

2. Dans les Deuxième et Quinzième Wards de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Afin de voter pour un Sénateur du Quatrième District Sénatorial, composé des Deuxième et Quinzième Wards de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour remplir la vacance qui y est survenue par l'élection à un poste de Représentant aux Etats Unis du C. Davey, ex-sénateur du dit District.

Conformément à la Constitution et aux lois de cet Etat et à la proclamation de Son Excellence Murphy J. Foster, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et alors étant arrivé le 1. j'ai procédé en présence de A. E. Auburtin, James Garver et Gaston J. Dureau, témoins connus et électeurs requis et qualifiés de cette paroisse et en présence d'autant d'autres personnes qui ont voulu y assister, à compiler les dits retours, et j'ai trouvé à la suite de la dite compilation que les votes déposés dans les divers polls dans les dits wards de cette paroisse à la dite élection, pour le but mentionné ci-dessus, ont été comme suit, à savoir:

Noms.	Nombre des votes en lettres.	Nombre des votes en chiffres.
Pour Représentants à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.		
1. Pour le Troisième District Représentatif, composé du 3me Ward de la Ville de la Nouvelle Orléans, pour remplir la vacance qui y est survenue, à savoir:		
Wynne Rogers	Cinq cent quarante-trois.	543
E. A. Hilzim	Sept.	7
2. Pour Représentant du Quatrième District Représentatif, composé du 4me Ward de la ville de la Nouvelle Orléans pour remplir la vacance qui y est survenue, à savoir:		
Joseph S. Flandry	Six cent quarante et un.	641
Pour Sénateurs à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.		
1. Pour le Premier District Sénatorial, composé des 8me et 9me Wards de la ville de la Nouvelle Orléans (et des paroisses St-Bernard et Plaquemines), pour remplir la vacance qui y est survenue, à savoir:		
Anthony Sambola	Treize cent trente-sept.	1,337
2. Pour le Quatrième District Sénatorial, composé des 2me et 15me Wards de la Ville de la Nouvelle Orléans, pour remplir la vacance qui y est survenue, à savoir:		
Capt. Thomas Reynolds.	Onze cent cinquante-quatre.	1,154
Sparpliés	Un.	1

Et ayant lancé une proclamation publique au sujet des résultats susdits, j'ai clôturé ce présent procès-verbal de compilation de votes qui est fait en triplicata, ainsi que la loi le requiert.

Paroisse d'Orléans, ce 19me jour d'avril 1894.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
et ex-officio fonctionnaire préposé à la promulgation des votes pour la Paroisse d'Orléans.

Signé en présence de:
A. E. AUBURTIN,
JAS. GARVEY,
GASTON J. DUREAU.

Je W. J. McGeehan, Greffier de la Cour Criminelle de District, certifie par le présent, que les retours ci-dessus sont exacts et corrects.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

20 avril—1t.

REY.—Décédé hier, jeudi, 19 avril 1894, à 9:30 heures du matin, à l'âge de 63 ans, HENRY LOUIS REY, natif de cette ville. Les amis et connaissances des familles Rey, Crocker et Martin sont respectueusement invités à assister à sa funérailles, qui auront lieu ce matin, vendredi, à 10 heures, de sa dernière résidence, rue Colombus, entre Villeré et Robertson.

BERGEROT.—Décédé hier, jeudi, le 19 avril, à 8:30 heures P. M., à l'âge de 6 ans, GEORGE BERGEROT, natif de cette ville. Les amis et connaissances de la famil le, ainsi que les membres de la Société Française, sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 3 heures, de la résidence de ses parents, No 32 1/2 rue St-André.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

AVIS LÉGAUX.

NOUVELLE Orléans, 9 avril 1894.—Avis est par le présent donné que le Board de Liquidation de la Dette de la Ville de la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à la Législature de l'Etat à sa session en mai 1894, pour le passage de la législation requise pour autoriser le board encourir et payer toutes les charges et dépenses qui pourraient devenir nécessaires en convenable pour placer sur le marché de cet Etat, ou ailleurs, et de négocier tel montant ou montants de bons constitutionnels quatre pour cent de la Ville de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient être requis pour pourvoir des fonds pour payer et retirer les bons valides en circulation de la Ville de la Nouvelle-Orléans, en maturité et sujet à demande le, ou après le 1er janvier 1895.

H. M. WAMSLEY, Président.
T. WOLFE, Jr., Sec.
17 avri—30j ma jeu sam

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 45 de la Constitution de l'Etat que demande sera faite à l'Assemblée générale de paiement du jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 10,034, en faveur de J. W. McCracken, pour la somme de $1,25 ; intérêt et dépens.

W. H. SKYMOUR,
Administrateur.

15 avril—5 f en 30 j

AVIS est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature un bill sera introduit pour amender l'acte No 18 de 1886, connu comme Loi du Dimanche (Sunday Law), pour qu'elle ne s'applique pas aux villes et villages de vingt-cinq mille habitants ou plus.

15 avril—15 22 29—mai 6 13

AVIS.

Il sera présenté à la prochaine session de la Législature de l'Etat de la Louisiane un acte pourvoyant au drainage de la ville de la Nouvelle-Orléans. 14 avril—30f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est dûment donné par le présent, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'intention de présenter pour l'adoption par la Législature de cet Etat, à sa prochaine session, d'un acte pour amender, abroger ou rappeler les différents actes relatifs au pavage renfermés dans la charte de la ville, et les actes subséquents à cela, ou pour rappeler les dits actes et empêcher autres actes relatifs au pavage.

8 avril—3 f en 30 jours

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est dûment donné par le présent, conformément à l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane, de l'intention de présenter et de demander l'adoption par la Législature de cet Etat, à sa prochaine session, d'un acte pour forcer les différents chemins de fer de la ville de tramways de la ville ou chemins de fer urbains faisant le service dans la ville de la Nouvelle Orléans de contribuer à et de mettre en conducteur dans chacun de leurs chars ou tramways faisant le service sur leurs diverses lignes et de prescrire des pénalités pour la violation du dit acte.

4 avril—4 16—mai 1

Avis.

Avis est donné au public par la présent de l'intention de demander l'adoption d'un acte pour amender et décréter à nouveau l'Acte No 130 de la Législature de 1890 relatif à la compensation des employés des cours civiles et criminelles, et de court d'appel de la paroisse d'Orléans.

3 avril 3 15 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est dûment donné par le présent conformément à l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane de l'intention de présenter à et de demander l'adoption par la Législature de cet Etat à sa prochaine session d'un acte intitulé un acte pour diviser la ville de la Nouvelle-Orléans en districts pavés pour pourvoir à la direction et au contrôle de chacun, et de prélever une taxe annuelle qui sera employée à la préservation et à l'amélioration du pavé dans chacun des dits districts.

4avril—4 16— mai 1er

AVIS SPÉCIAL.

Nouvelle-Orléans, 9 Avril 1894.—Avis est ici donné que le Bureau de la Liquidation de la Dette de la Ville de la Nouvelle-Orléans, demandera à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session en mai 1894 de passer les lois requises pour autoriser le Bureau à encourir et payer tous frais nécessaires ou convenables pour mettre sur le marché, et vendre tel montant ou montants des bons constitutionnels de quatre pour cent qu'il sera jugé nécessaire pour pourvoir des fonds pour le rachat ou le retrait des anciens bons valides de la ville de la Nouvelle Orléans sujets à être rachetés à partir du 1er janvier 1895.

R. M. WALMSLEY,
Président.
T. WOLFE, JR.
Secrétaire. 11 avril—30f

E. BARBIER,
Horloger - Bijutier
60. rue Royale, 66
Entre Bienville et Conti.
Grand assortiment DE MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Lunettes et Pinces-nez.
RÉPARATIONS DE MONTRES, PENDULES, Bijouterie et tous objets concernant sa profession.
Garantie complète, Prix modérés.
1er déc 93—1an

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
66 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après la ditte formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre rendues le moins douloureuses possible.

CHARBON DU DUC EN POUDRE ET EN PASTILLES, APPROUVÉ ET RECOMMANDÉ PAR L'AC. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE LES maladies de l'estomac, la dyspepsie, la diarrhée, la dysenterie, la cholérine, le choléra. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHARMACIES.

BELLOC

EUROPE.
En vente, billets d'aller et de retour, pour tous points, sur n'importe quelle ligne de vapeurs, ainsi que traites et mandats.
FRANK J. GEFILA & Cie.,
AGENTS,
19 rue du Camp.
Succursale, coin Bourbon et Toulouse.
L. P. BOUBY, Gérant.
27 sept—1 an.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lots de la rue du Canal, 2me étage

1er nov 92—1 an—mer. ven. dim

ASTHME & CATARRHES
Guéri par les CIGARETTES ou la POUDRE ESPIC
OPPRESSIONS - TOUX - RHUMES - NÉVRALGIES
Vente en gros J. ESPIC, 20, rue Saint-Lazare, PARIS. Exiger la signature
Dépositaires à la NOUVELLE-ORLÉANS : J.-L. LYONS ET Cie